

Il nous a paru ici utile de mettre sur papier ce qui nous semblait être les bases du projet d'ASSO, diverses raisons qui nous ont mené les uns et les autres à rejoindre le syndicat, différentes problématiques que nous considérons pouvoir mieux appréhender collectivement dans le cadre d'une structure syndicale.

Le syndicat ASSO a été fondé par un ensemble de travailleurs (salariés, stagiaires, volontaires) du secteur associatif partant du constat suivant : le fait que dans bien des cas, leur emploi se double d'un engagement militant les mène à une certaine confusion quant aux charges qui leur sont dévolues, aux droits qu'ils peuvent faire valoir en tant que salariés, et justifie, à termes, de nombreuses dérives. En d'autres termes, le sentiment de travailler à un changement social positif (au sens large) justifie le fait de travailler beaucoup, pour de faibles salaires, et parfois dans de très mauvaises conditions.

Le constat est simple : le secteur associatif a cette particularité d'être un secteur professionnel ET militant. La professionnalisation du secteur s'est faite a posteriori, dans le but de porter, de renforcer et de techniciser son action. Dès lors il nous faut penser, pour mieux défendre et revendiquer nos conditions de travail et nos droits en tant que professionnels de ce secteur, l'articulation de ces deux aspects. Si nous sentons le besoin de créer un syndicat propre au milieu associatif, c'est bien que nous savons qu'en tant que salariés de ce secteur, si nous avons les mêmes droits que les salariés d'autres professions, nous ne pouvons les défendre de la même manière.

Les premiers travaux lancés dans le syndicat tels que le **Service Civique Volontaire** (précarisation des travailleurs du secteur au nom de la « solidarité », des valeurs militantes), la **Circulaire Fillon** (réduction des aides publiques et assimilation des structures associatives aux PME en termes de concurrence économique)), nous ont engagés à penser plus largement l'identité du milieu associatif et cette articulation. Prendre position sur le lien entre solidarité, professionnalisation et droits des travailleurs nous permettra justement de nous défendre d'un discours politique qui joue de la confusion des genres (les ambitions militantes valent quand il s'agit de faciliter la précarisation des travailleurs mais pas quand il s'agit d'octroyer des financements publics à une activité socialement utile).

Un des principes de base du projet politique que nous souhaitons porter est lié à l'exigence forte de n'être pas qu'une enceinte de critique, mais également une force de proposition. Or, nous ne pouvons ignorer que les difficultés auxquelles nous faisons face en tant que travailleurs individuels relèvent bien souvent de tendances qui transcendent l'ensemble de notre milieu professionnel, voire l'ensemble de la société. Cela implique donc de penser les évolutions qu'a connu notre secteur depuis la loi 1901 pour tâcher de construire des propositions pour répondre aux enjeux qui se posent à lui aujourd'hui. Nous devons définir, pour mieux le défendre, le statut particulier de nos structures dans le contexte général d'austérité budgétaire, de mise à mal progressive des services publics, d'ajustement de la législation française au droit communautaire (qui ne connaît pas le concept d'association au sens français), et de généralisation de la compétition économique à l'ensemble des secteurs professionnels.